



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 045-254500226-20241014-045_2024-DE

N° 045/2024

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 14 octobre 2024

Le lundi quatorze octobre deux-mille-vingt-quatre à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi huit octobre deux-mille-vingt-quatre.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs Meynard, Jourdain, Jacquinot, Flores, Martinon, Février, Kutzner, Jourdan, D'Hulst, Foussard, Lebègue, Marceaux, Deslais, Toussaint, Bourgeois, David, Burgevin,
Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs Ameur, Lagrelette, Robin, Boucher, Blanluet, Boitard, Morin, Misseri, Bissonnier, Meunier, Quoniam, Cevost, Macon,
Communauté de communes Val de Sully : Mesdames et Messieurs Auger, Debrus, Thuillier, Pavlovic, Derouet, Badaire, Zusatz, Hersant, Beaudin, Quettier, Chevalier,

Monsieur Damilaville Charles, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Boucher Brice, de la communauté de communes des Loges ;
Monsieur Colin Renaud, de la communauté de communes des Loges, a donné pouvoir à Monsieur Misseri Jean-Pierre, de la communauté de communes des Loges ;
Monsieur Cimpello Alain, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Kutzner Philippe, de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais ;
Monsieur Daimay Dominique, de la communauté de communes Val de Sully, a donné pouvoir à Monsieur Beaudin Christian, de la communauté de communes Val de Sully ;

Etaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur Poisson de la communauté de communes Canaux et Forêt en Gâtinais.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :
En exercice : 64
Présents : 41
Votants : 45

MARCHE DE COLLECTE EN PORTE A PORTE ET EN APPOINT VOLONTAIRE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS : AVENANT N°4

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique territoriale,
Vu le marché « Collecte en porte à porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés » signé avec la société SEPUR,
Considérant les modalités actuelles de réalisation de ces prestations et l'adéquation des prestations prévues au marché avec le niveau de service souhaité, il est proposé de reconduire le marché pour 5 mois supplémentaires (31 janvier 2025 au 30 juin 2025).

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe KUTZNER, le Président,
Sur proposition de la Commission des finances,
Sur proposition du Bureau Syndical,



Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le 15/10/2024

ID : 045-254500226-20241014-045_2024-DE



Le Comité syndical, après en avoir délibéré,
A l'unanimité par 45 voix Pour,

- APPROUVE l'avenant n°4 modifiant la date d'échéance du marché de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés. La date d'échéance initialement fixée au 31 janvier 2025 est modifiée au 30 juin 2025.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°4 et tout document nécessaire au marché.

Fait et délibéré en séance le 14 octobre 2024.

Pour extrait certifié conforme

Le Président ~~EAUNEUF~~
Philippe KUTZNER


La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 15 octobre 2024 Et publication le : 15 octobre 2024